



Répertoire pour l'orientation d'une personne suicidaire (18-64 ans) mise à jour : février 2022

- à destination des professionnels -

Province de Namur

Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence de prévention du suicide d'Un pass dans l'impasse a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation de la personne en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un [tableau récapitulatif](#) de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge une personne suicidaire ou suicidante. Les informations détaillées sont compilées dans une [fiche d'identité](#). Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse reference.suicide@un-pass.be

Le [lexique](#) précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence de prévention du suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence de prévention du suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

Table des matières

Avant-propos	2
L'offre de prise en charge pour une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante en un clic	5
TABLEAU RECAPITULATIF DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UNE PERSONNE (18-64 ANS) SUICIDAIRE OU SUICIDANTE	6
FICHES D'IDENTITÉ DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UNE PERSONNE (18-64 ANS) SUICIDAIRE OU SUICIDANTE	7
1. CENTRE SPÉCIFIQUE DÉDIÉ À LA PRÉVENTION DU SUICIDE (CPS)	8
1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)	8
2. SERVICE DE SANTÉ MENTALE (SSM)	9
2.1. Service provincial de santé mentale de Andenne (SSM1)	9
2.1. Service provincial de santé mentale de Beauraing (SSM2)	10
2.2. Service provincial de santé mentale de Ciney (SSM3)	11
2.3. Service provincial de santé mentale « Clinique de l'Exil » (SSM4)	12
2.4. Service provincial de santé mentale de Couvin (SSM5)	14
2.5. Service provincial de santé mentale de Dinant (SSM6)	15
2.6. Service provincial de santé mentale de Florennes (SSM7)	16
2.7. Service provincial de santé mentale de Gembloux (SSM8)	17
2.8. Service de santé mentale de Jambes (SSM9)	18
2.9. Service provincial de santé mentale de Jemelle (SSM10)	19
2.10. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM11)	20
2.11. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM12)	21
2.12. Service provincial de santé mentale de Tamines (SSM13)	22
3. HÔPITAL GÉNÉRAL (HG)	23
3.1. Centre Hospitalier Régional de Namur (HG1)	23
3.2. Centre Hospitalier Régional du Val de Sambre (HG2)	24
3.3. CHU UCL Namur – Site Sainte Elisabeth (HG3)	25
3.4. Clinique Saint-Luc (HG4)	26
4. HÔPITAL PSYCHIATRIQUE (HP)	27
4.1. Hôpital Neuro-Psychiatrique Saint-Martin (HP1)	27
4.2. Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon (HP2)	29
5. MÉDECIN GÉNÉRALISTE (M)	31
5.1. Médecin généraliste (M1)	31
6. EQUIPE MOBILE (EM)	33
6.1. Pléiade – Equipe mobile de soins continus (EM1)	33
6.2. Pléiade – Equipe du travail de la crise (EM2)	34
7. SOINS PSYCHIATRIQUES À DOMICILE (SPAD)	35
7.1. Chalazes (SPAD1)	35
8. CENTRE DE PLANNING FAMILIAL (PF)	36
8.1. Planning Familial (PF1)	36
9. SERVICE D'ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES (SAPV)	38
9.1. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police des Arches (SAPV1)	38
9.2. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Condroz - Famenne (SAPV2)	39
9.3. Service d'assistance aux victimes de la zone de police "Entre Sambre et Meuse" (SAPV3)	41
9.4. Service d'assistance policière aux victimes de Flowal (SAPV4)	42
9.5. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police Haute-Meuse (SAPV5)	43

9.6.	Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Hermeton et Heure (SAPV6)	45
9.7.	Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Houille-Semois (SAPV7)	46
9.8.	Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Jemeppe-sur-Sambre (SAPV8)	47
9.9.	Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Lesse et Lhomme (SAPV9)	48
9.10.	Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Namur (SAPV10)	49
9.11.	Service d'assistance aux victimes de la zone de police de Orneau-Mehaigne (SAPV11)	51
9.12.	Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Samsom (SAPV12)	52
9.13.	Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police des 3 Vallées (SAPV13)	53
10.	ASSOCIATION D'USAGERS (AU)	54
10.1.	Psytoyens (AU1)	54
11.	ASSOCIATION DES FAMILLES (AF)	55
11.1.	Similes (AF1)	55
12.	LIGNE D'ÉCOUTE	57
12.1.	Ligne d'écoute 107	57
12.2.	Ligne d'écoute du centre de prévention du suicide	58
	Lexique	59

L'offre de prise en charge pour une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en province de Namur en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante¹

Mode	Type	⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚
Ambulatoire	Psycho-sociale	SAPV	AF1	SSM3/SSM5/SSM9/SSM10/SSM13/SSM14/HP1/PF
	Psychologique		CPS1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/HG3/HG4/HP1/PF
	Sociale		CPS1/SSM5	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/PF
	Médecine générale	M		
	Psychiatrique			SSM2/SSM4/SSM5/SSM6/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM14/HG1/HG2/HG3/HG4/HP1/HP2
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	SAPV	EM2	EM1
	Psychologique			SSM7/SSM11/SPAD1
	Sociale			SSM7/SSM11/EM1/SPAD1
	Médecine générale	M		
	Psychiatrique		EM2	SSM11/EM1
Résidentiel	Psychiatrique			HG1/HG2/HG4/HP1/HP2
	Psychologique			HP1
	Psychiatrie de liaison	HG1/HG3HG4		
	Urgences générales	HG1/HG2/HG3/HG4		
	Urgences psychiatriques			
	Hospitalisation de jour			HP1/HP2
Téléphonique (écoute active)			AU1/AF1	

¹ **Légende**

Délais entre la demande et la prise en charge : ⌚ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⌚⌚ = < 72 h | ⌚⌚⌚ = > 72h et/ou programmée

CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | SSM = Service de santé mentale | HG = Hôpital général | HP = Hôpital psychiatrique | M = Médecin généraliste | EM = Equipe mobile | SPAD = Soins psychiatrique à domicile | PF = Planning familial | SAPV = Service d'assistance policière aux victimes | AU = Association d'usagers | AF = Association des familles

Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Soins psychiatriques à domicile (**SPAD**) ;
- Planning familial (**PF**) ;
- Service d'assistance policière aux victimes (**SAPV**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**).

1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

Coordonnées

Adresse : Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS
N° de téléphone : 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)
N° de fax : 081/777.159
E-mail : prevention.suicide@un-pass.be
Site Internet : www.un-pass.be

Directeur / Responsable

Nom : THIRION Thomas
Fonction : Administrateur Délégué
N° de téléphone : 081/777.152
N° de GSM : 0495/99.13.38
E-mail : Thomas.Thirion@un-pass.be

Nom : Grégory SCHOU MAKER
Fonction : Coordinateur Opérationnel
N° de téléphone : 081/777.153
N° de GSM : 0474/88.41.07
E-mail : Gregory.Schoumaker@un-pass.be

Nom : RINGLET Florence
Fonction : Directrice Thérapeutique
N° de téléphone : 081/777.154
N° de GSM : 0495/88.65.78
E-mail : Florence.Ringlet@un-pass.be

Personne de contact

Fonction : Secrétariat
N° de téléphone : 081/777.150
E-mail : prevention.suicide@un-pass.be

Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 20 €
- Entretien conjugal et familial : 25 €
- Consultation sociale : gratuit

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 h	Tout public

2. Service de santé mentale (SSM)

2.1 Service provincial de santé mentale de Andenne (SSM1)

Coordonnées

Adresse : Rue de l'Hôpital, 23 – 5300 ANDENNE
N° de téléphone : 081/77.68.38
N° de fax : 085/84.91.50
E-mail : ssm.andenne@province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : FERRIERE Terry
Fonction : Directeur administratif
E-mail : terry.ferriere@province.namur.be

Nom : Dr LICOUR Laurence
Fonction : Responsable thérapeutique

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le mardi jusque 19h

Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.1. Service provincial de santé mentale de Beauraing (SSM2)

Coordonnées

Adresse : Rue de l'Aubépine, 61 – 5570 BEAURAING
N° de téléphone : 081/77.68.27
N° de fax : 082/71.13.91
E-mail : ssm.beauraing@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be

Décentralisation du SSM de Beauraing au poste médical de garde de Bièvre

Adresse : Rue de la Gare n° 3 – 5555 BIEVRE
Consultations sociales le lundi matin et consultations psychologiques le mercredi matin

Directeur / Responsable

Nom : NIGOT Colette, Direction de la Santé Publique de la Province de Namur
Fonction : Responsable Département Santé Mentale
N° de téléphone : 081/77.67.08
E-mail : colette.nigot@province.namur.be

Personne de contact

Nom : GENGOUX Marie
Fonction : Secrétaire
N° de téléphone : 081/77.67.27
E-mail : marie.gengoux@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique, psychiatrique ou pédopsychiatrique : 10,50€
- Consultation sociale, logopédique ou de psychomotricité relationnelle : 4€

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

2.2. Service provincial de santé mentale de Ciney (SSM3)

Coordonnées

Adresse : Rue Walter Sœur, 66 – 5590 CINEY
N° de téléphone : 081/77.68.25
E-mail : ssm.ciney@province.namur.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : LEGROS Murielle
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 081/77.68.25
E-mail : murielle.legros@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM est agréé pour organiser une offre de soins spécifiques pour enfants et adolescents.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultations psychiatriques et psychologiques : 10,50€
- Consultations logopédiques et prises en charge psychomotrices : 4€
- Possibilité de gratuité négociable avec chaque usager (accès aux soins)

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Secrétaire

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.3. Service provincial de santé mentale « Clinique de l'Exil » (SSM4)

Coordonnées

Adresse : Rue Docteur Haibe, 4 – 5002 SAINT-SERVAIS
N° de téléphone : 081/77.68.19
N° de fax : 081/87.71.23
E-mail : clinique.exil@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be/clinique_de_l_exil

Directeur / Responsable

Nom : CASSEAU Catherine
Fonction : Responsable administrative - Service de santé mentale de NAMUR-Astrid
N° de téléphone : 081/77.68.19
E-mail : catherine.casseau@province.namur.be

Personne de contact

Nom : JACQUES Paul
Fonction : Psychologue
N° de téléphone : 081/77.68.19
E-mail : paul.jacques@province.namur.be

Missions

- Accompagnement psychologique et/ou psychiatrique de réfugiés, demandeurs d'asile, primo-arrivants, et victimes de torture
- Consultations avec interprètes du SETIS, qui tiennent compte de la culture, et du contexte social et socio-juridique. Problématique de trauma, deuil, ethnopsychiatriques
- Collaborations en réseau avec l'associatif, centres d'accueil, CPAS, écoles, ...
- Groupe d'Intervision « Mosaïques »

Jours et heures d'ouverture

Tous les jours de 9 h à 17h

Tarifs /honoraires

- 10,50€ pour une consultation psychologique + 9€ pour un interprète
- 3€ pour une consultation sociale + 9€ pour un interprète
- Tarif INAMI pour une consultation psychiatrique
- Gratuité possible

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale		Intervention dans les 72h	
	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	

Commentaire

Langues : russe, arménien, anglais, néerlandais avec possibilité d'un interprète pour albanais, turc, arabe, serbo-croate, swahili, lingala

2.4. Service provincial de santé mentale de Couvin (SSM5)

Coordonnées

Adresse : Ruelle Cracsot, 12 - 5660 COUVIN
N° de téléphone : 081/77.68.24
N° de fax : 060/34.65.90
E-mail : ssm.couvin@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be/sante_mentale

Directeur / Responsable

Nom : PIRET Aurore
Fonction : Directrice administrative/Psychologue
N° de téléphone : 081/77.68.24
E-mail : aurore.piret@province.namur.be

Personne de contact

Nom : Lempereur Sabine/ Delbrouck Sophie
Fonction : Secrétaire
N° de téléphone : 081/77.68.24
E-mail : sabine.lempereur@province.namur.be / sophie.delbrouck@province.namur.be

Missions

Consultations psychologiques, logopédiques, psychomotrices, sociales et médicales (psychiatre adulte).

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique ou psychiatrique : 10,50€
- Consultation sociale ou logo-psychomotrice : 4€

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien ne

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans
Ambulatoire	Logopédie, psychomotricité	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

2.5. Service provincial de santé mentale de Dinant (SSM6)

Coordonnées

Adresse : Rue Daoust, 72 – 5500 DINANT
N° de téléphone : 081/77.68.37
N° de fax : 082/21.48.29
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : LOTTIN Sophie
Fonction : Directrice administrative
E-mail : sophie.lottin@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour la prise en charge d'auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS) qui est une aide sous contrainte.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- 10,50€ chez le psychologue et pédopsychiatre
- 4€ chez l'assistante sociale, la logopède et la psychomotricienne

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien
- Secrétaire

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.6. Service provincial de santé mentale de Florennes (SSM7)

Coordonnées

Adresse : Rue général Cambrai, 18 - 5620 FLORENNES
N° de téléphone : 081/77.68.31
E-mail : ssm.florennes@province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : PARAGE Martine
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 081/77.68.24
E-mail : martine.parage@province.namur.be

Personne de contact

Nom : MARCHOT Delphine
Fonction : Assistante sociale
N° de téléphone : 081/77.68.31

Missions

Consultations psychologiques, logopédiques, psychomotrices, sociales et médicales (psychiatre adulte)

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique ou psychiatrique : 10,50€
- Consultation sociale ou logo-psychomotrice : 4€

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Logopède
- Psychomotricien

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans

2.7. Service provincial de santé mentale de Gembloux (SSM8)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Tirlemont, 14/A – 5030 GEMBLoux
N° de téléphone : 081/77.67.93
N° de fax : 081/62.66.29
E-mail : ssm.gembloux@province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : DAMBLY Chantal
Fonction : Directrice administrative
E-mail : chantal.dambly@province.namur.be

Nom : Dr LUX Pierre
Fonction : Responsable thérapeutique

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

- 4 € pour une consultation sociale ou logopédique
- 10,50 € pour une consultation psychiatrique ou psychologique

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.8. Service de santé mentale de Jambes (SSM9) -

Coordonnées

Adresse : Rue de Dave, 124 – 5100 JAMBES
N° de téléphone : 081/30.59.29
N° de fax : 081/30.55.20
E-mail : info@selina-ssm.be

Directeur / Responsable

Nom : DETHY Christine
Fonction : Directrice administrative
E-mail : christine.dethy@selina-ssm.be

Pour les personnes sourdes

Nom : DETHY Christine
Fonction : Assistante sociale
N° de téléphone : 0498/260.862

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- SSM agréé pour organiser une offre de soins spécifique pour enfants et adolescents.
- SSM disposant d'une Initiative Spécifique pour la prise en charge psychologique des personnes sourdes (ou malentendantes) en langue des signes.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

- 11€ maximum pour une consultation avec possibilité de réduction
- Tarif I.N.A.M.I. pour une consultation psychiatrique

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Logopède
- Psychologue
- Psychomotricienne

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

2.9. Service provincial de santé mentale de Jemelle (SSM10)

Coordonnées

Adresse : Rue de Ninove, 32 – 5580 JEMELLE
N° de téléphone : 081/77.68.41
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : LOTTIN Sophie
Fonction : Directrice administrative
E-mail : sophie.lottin@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- 10,50€ chez le psychiatre et psychologue
- 4€ chez l'assistante sociale et la psychomotricienne

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 64 ans
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.10. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM11)

Coordonnées

Adresse : Rue Château des Balances, 3/B – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/77.67.12
N° de fax : 081/77.69.45
E-mail : ssm.namur.balances@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : DELGRANGE Anne
Fonction : Directrice administrative

Nom : STOCKEBRAND Béatrice
Fonction : Responsable thérapeutique

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique
- La gratuité est possible

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopèdes
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien
- Secrétaires

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.11. Service provincial de santé mentale de Namur Astrid (SSM12)

Coordonnées

Adresse : Rue Martine Bourtonbourt, 2 – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/77.67.13
N° de fax : 081/77.69.78
E-mail : ssm.namur.astrid@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : CASSEAU Catherine
Fonction : Directrice administrative
E-mail : catherine.casseau@province.namur.be

Nom : STOCKEBRAND Béatrice
Fonction : Directrice thérapeutique

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

10,50€, 4€ ou gratuité

Consultations sociales gratuites

Types d'intervenant

- Agent de liaison
- Assistant social
- Psychologue
- Secrétaire

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 12 à plus de 65 ans
	Psychologique			
	Sociale			

2.12. Service provincial de santé mentale de Tamines (SSM13)

Coordonnées

Adresse : Rue Duculot, 11 - 5060 TAMINES
N° de téléphone : 081/77.68.40
N° de fax : 071/26.99.19
E-mail : ssm.tamines@province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : DAMBLY Chantal
Fonction : Directrice administrative
E-mail : chantal.dambly@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le mardi jusque 19h

Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique
- La gratuité est possible

Types d'intervenant

- Accueillant
- Agent de liaison
- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

3. Hôpital général (HG)

3.1. Centre Hospitalier Régional de Namur (HG1)

Coordonnées

Adresse : Avenue Albert 1er, 185 - 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/72.61.11
N° de fax : 081/72.61.36
Site Internet : www.chrn.be

Directeur / Responsable

Nom : WERY Bruno
Fonction : Directeur général
E-mail : bruno.wery@chr-namur.be

Nom : Dr VANDERMOTEN Guy
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 081/72.66.02
E-mail : guy.vandermoten@chr-namur.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Type d'intervenant

Psychiatre

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

Commentaires

- 3 lits de crise (psycho-sociale) pour des enfants de 0 à 16 ans (5 jours renouvelables)
- 2 lits de crise (psycho-sociale) pour des enfants de 16 à 18 ans (5 jours renouvelables)

3.2. Centre Hospitalier Régional du Val de Sambre (HG2)

Coordonnées

Adresse : Rue Chère Voie, 75 – 5060 AUVELAIS
N° de téléphone : 071/26.52.11
N° de fax : 071/26.55.73
Site Internet : www.chrvs.be

Directeur / Responsable

Nom : BRUART Charles
Fonction : Directeur général
N° de téléphone : 071/26.53.73
E-mail : charles.bruart@chrsm.be

Nom : Dr JANSSENS Paul
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 071/26.53.80
E-mail : paul.janssens@chrsm.be

Personne de contact pour la direction

Nom : BORTOLIN Jérémy
Fonction : Secrétariat de Direction médicale
N° de téléphone : 071/26.51.85
E-mail : jeremy.bortolin@chrsm.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans
	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

3.3. CHU UCL Namur – Site Sainte Elisabeth (HG3)

Coordonnées

Adresse : Place Louise Godin, 15 – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/72.04.11
N° de fax : 081/72.04.48
E-mail : info@cmsenamur.be
Site Internet : www.cmsenamur.be

Directeur / Responsable

Nom : LIBERT Benoît
Fonction : Directeur général
N° de téléphone : 081/72.04.16 (secrétariat)
E-mail : secretariat.direction@cmsenamur.be

Nom : Dr SIMONS Robert
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 081/72.04.18
N° de fax : 081/72.04.20
N° de GSM : 0471/84.08.06
E-mail : robert.simons@cmsenamur.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
	Urgences générales			

Commentaires

- Si une hospitalisation de la personne est nécessaire pour des problèmes psychiatriques, des lits en service de pédiatrie sont disponibles.
- 2 lits de crise (crise psycho-sociale) pour des enfants de 0 à 18 ans (5 jours renouvelables)

3.4. Clinique Saint-Luc (HG4)

Coordonnées

Adresse : Rue Saint-Luc, 8 – 5004 BOUGE
N° de téléphone : 081/20.93.41
N° de fax : 081/20.91.98
E-mail : info@slbo.be
Site Internet : www.slbo.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr DEFLANDRE Eric
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 081/20.95.63
N° de GSM : 0477/76 42 41
E-mail : eric.deflandre@slbo.be

Personne de contact

Nom : Dr GODENIR Fabrice
Fonction : Psychiatre – Chef du service de psychiatrie
N° de téléphone : 081/20.90.22
E-mail : fabrice.godenir@slbo.be

Missions

Service de psychiatrie pour adultes et prise en charge urgente

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Psychiatre
- Psychologue
- Assistant social
- Infirmier
- Educateur

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

4. Hôpital psychiatrique (HP)

4.1. Hôpital Neuro-Psychiatrique Saint-Martin (HP1)

Coordonnées

Adresse : Rue Saint-Hubert, 84 – 5100 DAVE
N° de téléphone : 081/32.12.00
N° de fax : 081/30.64.79
E-mail : cp.st.martin@fracarita.org
Site Internet : www.cp-st-martin.be

Directeur / Responsable

Nom : FOLENS Benoit
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 081/32.12.01
E-mail : benoit.foleys@fracarita.org

Personne de contact

Nom : Dr MERTENS de WILMARS Serge
Fonction : Médecin Chef
N° de téléphone : 081/32.12.00
E-mail : serge.mertens@fracarita.org

Missions

8 unités de soins :

- Néviau A : déficience intellectuelle et problématique de santé mentale
- Néviau B : déficience intellectuelle et problématique de santé mentale
- Revivo A : psychiatrie générale et assuétudes
- Revivo B : troubles neurocomportementaux et neurocognitifs acquis
- Revivo SP : psychogériatrie et gériopsychiatrie
- L'OASIS : psychiatrie générale dans le cadre de la loi relative à la protection de la Personne des malades mentaux
- Saint-Roch : psychoses et schizophrénie
- Sanitas : psychiatrie médico-légale (projet PHILEAS)

2 lits de crise pour des jeunes de 16 à 20 ans : crise existentielle, adolescents, troubles de l'anxiété (5 jours renouvelables)

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Chercheur
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Illimité		
	Psychologique	Illimité		
	Hôpital de jour	Limité		

Commentaires

- Un psychiatre est disponible dans le service de mise en observation.
- Un patient est mis en observation en cas de crise psychosociale ou de pathologie mentale. Si cela n'est plus le cas, la mise en observation s'arrête dans les 10 jours.
- Il y a des patients qui acceptent de rester en observation.
- Il y a un service à plus long terme qui est donné avec l'accord du patient.

Dans les 10 jours de mise en observation :

- Une rencontre est organisée avec la famille du patient.
- Une sortie est préparée (des contacts peuvent être pris avec l'équipe mobile Pléiade ou un Service de Santé Mentale).
- L'équipe de Pléiade peut rencontrer le patient encore hospitalisé.
- Un contact avec une structure est toujours établi pour que le patient quitte l'hôpital.

4.2. Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon (HP2)

Coordonnées

Adresse : Rue de Bricgniot, 205 – 5002 SAINT-SERVAIS
N° de téléphone : 081/72.11.11
N° de fax : 081/72.11.20
E-mail : beauvallon@beauvallon.be
Site Internet : www.beauvallon.be

Directeur / Responsable

Nom : RASSART François
Fonction : Directeur général
N° de téléphone : 081/72.11.58

Nom : Dr DE LONGUEVILLE Xavier
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 081/72.14.00

Missions (selon www.beauvallon.be)

« L'hôpital accueille des personnes souffrant de maladies mentales, psychiatriques et/ou présentant des troubles psychologiques majeurs, en particulier les dépressions, les névroses, les psychoses, les assuétudes,...

Les séjours sont de plus en plus courts, certains brefs, pour surmonter une crise de détresse ou mettre au point un diagnostic et un traitement.

L'Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon se compose de différents services ou groupes de services dont les services courts séjours « Lits A » et les services longs séjours « Lits T ».

- En courts séjours

La Clinique du Parc et la Clinique Régina Pacis accueillent des patientes adultes présentant toute pathologie psychiatrique nécessitant une hospitalisation. Chaque demande d'hospitalisation doit émaner d'un médecin qui contacte le psychiatre de la patiente concernée (ou le psychiatre de garde si la patiente est inconnue au Beau Vallon) afin de concrétiser son admission. En fonction de la situation clinique, un rendez-vous de préadmission peut éventuellement être nécessaire.

- Dans les services longs séjours

En raison de la dynamique particulière des longs séjours et des faibles disponibilités en termes de lits, aucune admission en long séjour n'est possible depuis l'extérieur.

- Nouvel Hôpital de Jour

Les admissions au NHJ se font par l'intermédiaire d'un entretien de préadmission (obligatoire) avec le médecin du service, la coordinatrice et une infirmière. Si cet entretien montre l'intérêt d'une prise en charge telle que celle organisée au NHJ, les patientes participent alors à une semaine d'essai où il leur est demandé d'assister à une séance des différents ateliers possibles pour pouvoir faire un choix éclairé. Cette semaine d'essai peut s'étaler sur deux semaines en fonction des disponibilités de la patiente. Après cette semaine, les patientes ont un nouvel entretien avec le médecin au cours duquel le nombre de jours de fréquentation et le choix des activités sont discutés. Cet entretien débouche sur l'admission de la patiente dans le service. »

Accueil de la crise pour des symptômes psychiatriques avérés chez des adolescents de 16 à 23 ans, pour une durée de un mois.

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Médecin généraliste
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Illimité		
	Hôpital de jour	Limité		

Commentaires

- La personne se présente à l'hôpital d'elle-même ou, via les urgences, son médecin, son psychiatre, un service de soins à domicile.
- Elle doit se présenter avec un avis médical. Si ce n'est pas le cas, le personnel fait une consultation de préadmission (par un médecin ou psychiatre). Le but est de savoir si l'hospitalisation est vraiment nécessaire mais également de poser un diagnostic.
- Les procédures de mise en observation sont rares et réservées pour des « cas grave ». Pour cela, le médecin de la personne doit remplir un certificat médical de maladie mentale. Le juge de paix vient attester dans les 10 jours sur base d'un avis médical.

5. Médecin généraliste (M)

5.1. Médecin généraliste (M1)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible via le numéro 1733 ou via un poste médical de garde.

Coordonnées du poste de garde médicale de [Bambois](#)

Adresse : Rue du Stierlinsart, 39 - 5070 BAMBOIS

N° de téléphone : 071/49.40.21

E-mail : info@cegeno.be

Jours et heures d'ouverture

- En semaine à partir de 18h jusque 8h du matin le lendemain
- Le week-end et les jours fériés 24h/24

Coordonnées du poste de garde médicale de [Dinant](#)

Adresse : Rue Saint-Jacques, 501 (près des urgences de l'hôpital) – 5500 DINANT

N° de téléphone : 1733

Jours et heures d'ouverture

- Du vendredi 20h au lundi 8h
- Les jours fériés légaux : la veille dès 20h au lendemain 8h

Coordonnées du poste de garde médicale « [Meuse-Samson](#) »

Adresse : Rue de l'Hôpital, 23 - 5300 ANDENNE

N° de téléphone : 085/25.25.64

Jours et heures d'ouverture

Le week-end et jours fériés de 8h à 20h

Coordonnées du poste de garde médicale de [Namur](#)

Adresse : Chaussée de liège 654C – 5100 JAMBES

N° de téléphone : 1733

Jours et heures d'ouverture

- En semaine de 18h à 8h du matin
- Le week-end : du vendredi 18h au lundi 8h
- Les jours fériés légaux : la veille dès 18h au lendemain 8h

Coordonnées du poste de garde médicale de [Rhisnes](#)

Adresse : Rue de la place, 6 - 5080 RHISNES

N° de téléphone : 081/84.84.33

Jours et heures d'ouverture :

Le week-end, du vendredi à 19h au lundi à 8h, et les jours fériés, de la veille à 19h au lendemain à 8h

Zone d'action : Il est accessible uniquement aux personnes habitant les communes de Gembloux, La Bruyère, Eghezée et Fernelmont, Wasseiges.

Coordonnées du poste de garde médicale de [Bièvre](#)

Adresse : Rue de la Gare, 3 – 5555 BIEVRE

N° de téléphone : 1733

Jours et heures d'ouverture :

Du vendredi de 19H au lundi 8h

Tarifs /honoraires

Médecin généraliste : propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.

Garde médicale : application du tiers payant.

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

6. Equipe mobile (EM)

6.1. Pléiade – Equipe mobile de soins continus (EM1)

Coordonnées

Adresse : Avenue Cardinal Mercier, 69 – 5000 SALZINNES
N° de téléphone : 081/40.88.90 – 081.40.88.92
N° de fax : 081/81.21.84
E-mail : contact.pleiade@pleiade.eu

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : REGIMONT Julie
Fonction : Manager des soins-extra hospitaliers
N° de téléphone : 081/40.88.90
E-mail : julie.regimont@pleiade.eu

Missions

- Suivi continu destiné à des personnes présentant un trouble psychiatrique stabilisé
- Soins psychiatriques spécialisés dans la communauté
- Accompagnement et soutien dans le projet de vie de la personne
- Soutien de l'autonomie et du maintien dans l'environnement naturel
- Travail sur l'amélioration de la qualité de vie et l'intégration sociale
- Intervention d'une équipe pluridisciplinaire

Zone d'action

Ancien arrondissement judiciaire de Namur ainsi qu'Yvoir et Anhée

Jours et heures d'ouverture

- Lundi au samedi de 8h30 à 16h30

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue
- Secrétaire et assistante-logistique

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité au cas par cas	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 16 à 65 ans
	Sociale			
	Psychiatrique			

Commentaire

Conditions de prise en charge :

- Patient atteint d'une pathologie psychiatrique chronique et complexe
- Indication d'une équipe mobile

6.2. Pléiade – Equipe du travail de la crise (EM2)

Coordonnées

Adresse : Avenue Cardinal Mercier, 69 – 5000 SALZINNES
N° de téléphone : 081/40.88.91 (ligne directe) – 081/40.88.90 (accueil)
N° de fax : 081/81.21.84
E-mail : contact.pleiade@pleiade.eu

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : REGIMONT Julie
Fonction : Manager des soins-extra hospitaliers
N° de téléphone : 081/40.88.90
E-mail : julie.regimont@pleiade.eu

Missions

- S'adresse aux personnes en situation de crise (détresse psychologique, crise psychosociale, psychopathologique, psychotraumatique).
- Pléiade permet un suivi intensif au moment de la crise en s'appuyant sur les ressources de la personne.
- Mandat d'un mois en moyenne.

Zone d'action

Ancien arrondissement judiciaire de Namur ainsi qu'Yvoir et Anhée. Dans l'avenir, l'équipe interviendra probablement sur l'ensemble de la province de Namur.

Jours et heures d'ouverture

- Lundi au samedi de 8h30 à 16h30

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Manager et ressources administratives
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Limité à un mois	Intervention dans un délai de 24 à 48h	De 16 à 65 ans
	Psychiatrique			

7. Soins psychiatriques à domicile (SPAD)

7.1. Chalazes (SPAD1)

Coordonnées

Adresse : Rue de Meuse, 30 – 5540 WAULSORT
N° de téléphone : 0495/22.55.40
E-mail : chalazes@gmail.com
Site Internet : www.chalazes.be

Personne de contact

Nom : THOMEE Elodie
Fonction : Assistante sociale

Missions

- Soutien des services d'aide à domicile réguliers (formation, coaching, supervision) en terme de santé mentale
- Accompagnement de bénéficiaires séjournant à domicile

Zone d'action

Arrondissement de Dinant- Philippeville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

- Gratuit
- En ce qui concerne le SPAD Chalazes, il existe dorénavant un **coût de 4 euros** pour les interventions à domicile.

Types d'intervenant

- Psychosociaux

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Accompagnement psychosocial	En fonction de la demande	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans

Commentaire

Conditions de prise en charge

- La personne doit présenter des indications psychiatriques
- Accord de la personne

8. Centre de planning familial (PF)

8.1. Planning Familial (PF1)

Coordonnées des plannings familiaux

CPF - Réseau Solidaris

Adresse : Rue de la Tour, 7 5000 - Namur
N° de téléphone : 081 77 71 62
E-mail : cpf.namur@solidaris.be

CPF Ciney

Adresse : Clos de l'Ermitage, 1 5590 Ciney
N° de téléphone : 083 22 07 07
E-mail : cpfciney@cpfciney.be

CPF Dinant Fps

Adresse : Place Patenier, 9 5500 - Dinant
N° de téléphone : 081 77 78 30
E-mail : cpf.dinant@solidaris.be

CPF Gembloux Fps

Adresse : Avenue de la Station, 109 5030 – Gembloux
N° de téléphone : 081 77 78 35
E-mail : cpf.namur@solidaris.be

CPF Namur

Adresse : Rue Eugène Hambursin, 3 5000 - Namur
N° de téléphone : 081 23 01 83
E-mail : planningnamur@hotmail.com

CPF Namur Le Blé en Herbe

Adresse : Rue Henri Lecocq 47, 5000 Namur
N° de téléphone : 081 22 39 39
E-mail : info@ble-en-herbe.be

CPF Namur Willy Peers

Adresse : Boulevard du Nord, 19 5000 - Namur
N° de téléphone : 081 73 43 72
E-mail : centrewillypeers.fps@solidaris.be

CPF Philippeville Fps

Adresse : Rue de France, 35 5600 Philippeville
N° de téléphone : 081 77 78 37
E-mail : cpf.namur@solidaris.be

CPF Rochefort

Adresse : Avenue de Ninove, 55 5580 - Jemelle
N° de téléphone : 084 22 18 22
E-mail : planningrochefort@skynet.be

CPF Tamines

Adresse : Avenue Roosevelt, 16 5060 – Tamines
N° de téléphone : 071 74 10 01
E-mail : tamines@planningfamilial.net

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante [par un Centre de planning familial](#)

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

Le site internet de chaque fédération de planning familial reprend les informations de ses centres.

[Coordonnées des fédérations des plannings familiaux](#)

Fédération des Centres de Planning et de Consultations asbl

Adresse : Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1030 SCHAERBEEK (siège social)
 N° de téléphone : 02/246.26.44
 E-mail : info@fcpc.be
 Site Internet : www.fcpc.be

Fédération Laïque de Centres de Planning Familial

Adresse : Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR (siège social wallon)
 N° de téléphone : 02/502.82.03
 N° de fax : 02/503.30.93
 E-mail : flcpf@planningfamilial.net
 Site Internet : www.planningfamilial.net

Fédération des centres pluralistes de planning familial

Adresse : Avenue Émile de Béco, 109 - 1050 Ixelles (siège social)
 N° de téléphone : 02/514.61.03
 N° de fax : 02/514.61.03
 Site internet : www.fcppf.be

Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes

Adresse : Boulevard du Nord, 19 – 5000 NAMUR (siège social)
 N° de téléphone : 02/515.17.68
 N° de fax : 02/515.18.81
 E-mail : cpf@solidaris.be
 Site Internet : www.planningsfps.be

9. Service d'assistance policière aux victimes (SAPV)

9.1. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police des Arches (SAPV1)

Coordonnées

Adresse : Avenue Reine Elisabeth, 29 - 5300 ANDENNE
N° de téléphone : 085/82.35.18
E-mail : florence.rigole@police.belgium.eu
Site Internet : www.policelocale.be/5305

Personne de contact

Nom : RIGOLE Florence
Fonction : Assistante sociale
E-mail : florence.rigole@police.belgium.eu

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Andenne, Assesse, Fernelmont, Gesves, Ohey

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.2. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Condroz - Famenne (SAPV2)

Coordonnées

Adresse : Avenue de Namur, 22 - 5590 CINEY
N° de téléphone : 083/68.73.00
E-mail : zp.condroz-famenne.sav@police.belgium.eu
Site Internet : www.policelocale.be/5314/victime.html

Personne de contact

Nom : WALTERS Lisa
Fonction : Assistant social
N° de téléphone : 083/68.73.40

Nom : LAVIS Aurore
Fonction : Assistante sociale
N° de téléphone : 083/68.73.42

Missions (selon <http://www.polnam.be/menu-services/menu-apv>)

- « Accueil des victimes : écoute, réconfort et soutien de première ligne ; ex : Violences intrafamiliales, faits de mœurs, disparitions inquiétantes, problèmes familiaux, annonce de mauvaises nouvelles, incendies, accidents graves, vols avec violences, gestion de situations de crise, ...
- Informations, relais, renvoi de la victime vers tous les services sociaux, administratifs et judiciaires compétents en vue du suivi du dossier,
- Revisite des victimes d'actes intentionnels de violence,
- Enquêtes sociales requises par le Procureur du Roi et Juge de la jeunesse,
- Appui à la population dans le cadre de situations familiales difficiles,
- Répondre aux sollicitations de services extérieurs et aux Zones de Police,
- Appui au Service d'interventions. »

Zone d'action

Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7 j/7

Jours et lieux de permanences de l'assistant social :

- Lundi matin à CINEY aux numéros 083/68.73.40 ou 083/68.73.42
- Mardi matin à HAMOIS au numéro 083/63.69.34
- Mercredi matin à CINEY aux numéros 083/68.73.40 ou 083/68.73.42
- Jeudi matin à HAVELANGE au numéro 083/63.68.30
- Vendredi matin à SOMME-LEUZE au numéro 086/32.09.30 et à CINEY au numéro 083/68.73.42

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

Commentaires

- Pour chaque constatation de suicide, un procès-verbal est dressé et encodé par la police
- Le professionnel du SAPV n'a pas l'obligation de collaborer avec les policiers et de leurs divulguer les informations en sa possession

9.3. Service d'assistance aux victimes de la zone de police "Entre Sambre et Meuse"(SAPV3)

Coordonnées

Adresse : Route de Bambois, 2 – 5070 FOSSES-LA-VILLE
N° de téléphone : 071/26.28.00
E-mail : isabelle.ramoisy@police.belgium.eu
Site Internet : www.policelocale.be/5306

Personne de contact

Nom : RAMOISY Isabelle
Fonction : Responsable du SAPV
E-mail : isabelle.ramoisy@police.belgium.eu

Nom : DETHY Catherine
Fonction : Responsable du SAPV
E-mail : catherine.dethy@police.belgium.eu

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Floreffe, Fosses-la-Ville, Mettet, Profondeville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Service de garde également pour les urgences mais UNIQUEMENT sur demande des services de Police

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.4. Service d'assistance policière aux victimes de Flowal (SAPV4)

Coordonnées

Adresse : Rue du Couvent, 23 - 5650 WALCOURT
N° de téléphone : 071/66.24.06
N° de fax : 071/61.45.25
E-mail : zp.flowal.sav@police.belgium.eu
Site Internet : www.police.be/5309

Personne de contact

Nom : RENARD Elodie
Fonction : Assistante sociale
E-mail : elo_206@hotmail.com

Missions

- Analyser et clarifier avec la victime la situation problématique afin de la guider dans les démarches à effectuer
- Elaborer, si nécessaire, un relais vers les services psycho-sociaux plus compétents
- Etre un intermédiaire entre la victime et les différents services interpellés
- Accueillir, écouter, accompagner les victimes d'infractions pénales (agression, vol, escroquerie,...) et de situations problématiques ainsi que leurs proches

Zone d'action

Florennes et Walcourt

Jours et heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Permanences sur rendez-vous au commissariat de WALCOURT (rue du Couvent, 23 à 5650 Walcourt), ainsi qu'au commissariat de FLORENNES (Place Verte, 17 à 5620 Florennes)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

Commentaires

- Pour chaque constatation de suicide, un procès-verbal est dressé et encodé par la police.
- Le professionnel du SAPV peut lever le secret professionnel si, il estime que la personne est en danger. Il n'a pas l'obligation de collaborer avec les policiers et de divulguer les informations en sa possession.
- Les victimes ont souvent des problèmes à se déplacer dus à la distance par rapport aux villes ou à leur mobilité.

9.5. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police Haute-Meuse (SAPV5)

Coordonnées

Adresse : Rue Benjamin Devigne 2 - 5500 DINANT
N° de téléphone : 082/67.68.33
E-mail : zp.hautemeuse.sav@police.belgium.eu
Site Internet : www.police.be/5312

Personne de contact

Nom : ROBERT Sylvie
Fonction : Inspecteur Principal Spécialisé
E-mail : sylvie.robert@police.belgium.eu

Missions (selon <http://www.polnam.be/menu-services/menu-apv>)

- « Accueil des victimes : écoute, réconfort et soutien de première ligne ; ex : Violences intrafamiliales, faits de mœurs, disparitions inquiétantes, problèmes familiaux, annonce de mauvaises nouvelles, incendies, accidents graves, vols avec violences, gestion de situations de crise, ...
- Informations, relais, renvoi de la victime vers tous les services sociaux, administratifs et judiciaires compétents en vue du suivi du dossier,
- Revisite des victimes d'actes intentionnels de violence,
- Enquêtes requises par le Procureur du Roi et Juge de la jeunesse,
- Appui à la population dans le cadre de situations familiales difficiles,
- Répondre aux sollicitations de services extérieurs et aux Zones de Police »
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de devoirs d'enquête pour l'accompagnement d'un dépôt de plainte),
- Un accompagnement et aide pratique lors des démarches auprès des services de police ou autres services.

Zone d'action

Dinant, Anhée, Hastière, Onhaye, Yvoir

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7 (un service de garde est organisé sur l'arrondissement)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

Commentaires

- Pour chaque constatation de suicide, un procès-verbal est dressé et encodé par la police
- Le professionnel du SAPV n'a pas l'obligation de collaborer avec les policiers et de leur divulguer les informations en sa possession
- Le SAPV a réalisé une « Charte relative à la systématisation du travail des intervenants lors d'un décès non lié à une instruction criminelle sur l'arrondissement judiciaire de Dinant »

9.6. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Hermeton et Heure (SAPV6)

Coordonnées

Adresse : Rue de la Gendarmerie, 7 – 5600 PHILIPPEVILLE
N° de téléphone : 071/66.02.11
N° de fax : 071/66.02.59
E-mail : ZP.HetH@police.belgium.eu
Site Internet : www.policelocale.be/5315

Responsable

Nom : DOYEN David
Fonction : Chef de corps
N° de téléphone : 071/66.02.41
E-mail : david.doyen@police.belgium.eu

Personne de contact

Nom : LAROCHE Benoit
Fonction : Assistant social
N° de téléphone : 071/66.02.15
E-mail : benoit.laroche@police.belgium.eu

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Cerfontaine, Doische, Philippeville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 17h
Avec un rôle de garde 24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.7. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Houille-Semois (SAPV7)

Coordonnées

Adresse : Rue de Dinant, 36 - 5575 GEDINNE
N° de téléphone : 061/24.24.11
N° de fax : 061/24.24.18
E-mail : assistance.aux.victimes@houillesemois.be
Site Internet : www.houillesemois.be

Personne de contact

Nom : GERARD Stéphanie
Fonction : Assistante aide aux victimes

Missions

- Accueil personnalisé de la victime dans le respect de la confidentialité
- Une première assistance et un espace qui permettent à la victime (directe ou indirecte) d'exprimer ses émotions, ses angoisses et ses attentes dans un environnement adéquat et sécurisant
- Une analyse et une évaluation de la situation avec la victime, de ses besoins dans leur ensemble (psychologique, social et juridique)
- Des informations diverses adaptées à chaque situation, chaque problème
- Un accompagnement et une aide pratique lors des démarches auprès des services de police et/ou autres services
- Un relais entre la victime et les services de police (assistance lors de la réalisation de devoirs d'enquête, accompagnement de la victime lors du dépôt de plainte, ...)
- Une orientation vers des services spécialisés appropriés à la situation vécue par la victime
- Assurer la formation des policiers sur toutes les matières touchant les victimes

Zone d'action

Beauraing, Bièvre, Gedinne, Vresse-sur-Semois

Jours et heures d'ouverture

- Tous les jours ouvrables de 8h à 17h (sauf le mercredi). Le SAPV rencontre les victimes sur rendez-vous.
- Par le biais d'un rôle de garde, les SAPV fonctionnent 24h/24 sur demande exclusive des policiers qui confrontés à une situation de victimisation importante ne peuvent assister seuls les victimes.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Criminologue
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

Commentaire

Pour chaque constatation de suicide, un procès-verbal est dressé et encodé par la police

9.8. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Jemeppe-sur-Sambre (SAPV8)

Coordonnées

Adresse : Rue Thibaut, 4 – 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE
N° de téléphone : 071/75.04.47 – 0470/80.14.49
E-mail : zp.jemeppesambre@police.belgium.eu
Site Internet : www.policelocale.be/5308

Personne de contact

Nom : AUSTENNE Séverine
Fonction : Assistante sociale

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Jemeppe-sur-Sambre

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.9. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Lesse et Lhomme (SAPV9)

Coordonnées

Adresse : Rue de Behogne, 28 - 5580 ROCHEFORT
N° de téléphone : 084/37.42.50
E-mail : zp.lesseetlhomme@police.belgium.eu
Site Internet : www.policelocale.be/5313

Personne de contact

Nom : BEDBOUDI Samia
Fonction : Assistante sociale

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Houyet et Rochefort

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.10. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Namur (SAPV10)

Coordonnées

Adresse : Place du Théâtre, 5 – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/24.66.11
E-mail : Cette information ne peut être divulguée qu'aux professionnels. Vous pouvez donc contacter le Centre de référence info-suicide au 081/777.878 ou par mail à contact@info-suicide.be
Site Internet : www.polnam.be

Directeur / Responsable

Nom : POTY Séverine
Fonction : Inspectrice principale et Assistante de Police
N° de téléphone : Cette information ne peut être divulguée qu'aux professionnels. Vous pouvez donc contacter le Centre de référence info-suicide au 081/777.878 ou par mail à contact@info-suicide.be

Missions (selon <http://www.polnam.be/menu-services/menu-apv>)

- « Accueil des victimes : écoute, réconfort et soutien de première ligne ; ex : Violences intrafamiliales, faits de mœurs, disparitions inquiétantes, problèmes familiaux, annonce de mauvaises nouvelles, incendies, accidents graves, vols avec violences, gestion de situations de crise, ...
- Informations, relais, renvoi de la victime vers tous les services sociaux, administratifs et judiciaires compétents en vue du suivi du dossier,
- Rédaction d'auditions et de dossiers judiciaires dans le cadre des situations prises en charge,
- Revisite des victimes d'actes intentionnels de violence,
- Enquêtes requises par le Procureur du Roi et Juge de la jeunesse (enquêtes sociales de Police),
- Appui à la population dans le cadre de situations familiales difficiles,
- Répondre aux sollicitations de services extérieurs et aux Zones de Police,
- Appui au Service d'interventions et aux autres services de la zone de police. »

Zone d'action

Namur

Jours et heures d'ouverture

De 8h à 16h30 du lundi au vendredi (rappel possible 24h/24 et 7j/7)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Fonctionnaires de police ayant des compétences spécifiques en matière d'assistance policière aux victimes ainsi que dans les matières sociales et psychosociales

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

Commentaires

- Pour chaque constatation de suicide, un procès-verbal est dressé et encodé par Police-Secours
- Madame POTY Séverine est Inspectrice principale. Elle peut donc dresser un procès-verbal et n'est pas soumise au secret professionnel. En effet, elle doit signaler au Procureur du Roi toute situation dangereuse en sa connaissance
- Les Assistantes de Police sont des fonctionnaires de police à part entière et sont dès lors soumises à l'obligation de dénoncer tous faits infractionnels portés à leur connaissance au Procureur du Roi. Elles ne sont par conséquent pas soumises au secret professionnel du travailleur social

9.11. Service d'assistance aux victimes de la zone de police de Orneau-Mehaigne (SAPV11)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Tirlemont, 105 – 5030 GEMBLoux
N° de téléphone : 081/62.05.27
N° de fax : 081/62.05.41
E-mail : assistantesociale@zp5304.be
Site Internet : www.policelocale.be/5304

Personne de contact

Nom : DEMEFFE Charlotte
Fonction : Assistante sociale
E-mail : charlotte.demeffe@hotmail.be

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Eghezée, Gembloux et La Bruyère

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.12. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Samsom (SAPV12)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Ligny, 13 – 5140 SOMBREFFE
N° de téléphone : 071/88.80.02
E-mail : inter@policessamsom.be
Site Internet : www.policelocale.be/5307

Personne de contact

Nom : DELFOSSE Marie-Paule
Fonction : Psychologue
N° de GSM : 0498/88.68.27

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Sambreville et Sombreffe

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Policier
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

9.13. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police des 3 Vallées (SAPV13)

Coordonnées

Adresse : Avenue de la Libération, 52 – 5660 COUVIN
N° de téléphone : 060/31.02.17
N° de fax : 060/31.03.07
E-mail : av@police3vallees.be
Site Internet : www.policelocale.be/5311

Personne de contact

Nom : DUJARDIN Laetitia
Fonction : Assistante sociale
N° de GSM : 0475/91.02.70

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Couvin et Viroinal

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

10. Association d'usagers (AU)

10.1. Psytoyens (AU1)

Coordonnées

Adresse : Place Emile Dupont, 1 – 4000 LIEGE
E-mail : info@psytoyens.be
Site Internet : www.psytoyens.be

Directeur / Responsable

Nom : LEMESTRE Marie-Céline
Fonction : Coordinatrice
N° de GSM : 0498/11.46.24

Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Coordinateur

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

11. Association des familles (AF)

11.1. Similes (AF1)

Coordonnées

Adresse : Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE
N° de téléphone : 04/344.45.45
E-mail : wallonie@similes.org
Site Internet : www.similes.org

Directeur / Responsable

Nom : COLLARD Fabienne
Fonction : Coordinatrice

Missions

Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho -éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho -éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers,...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.

- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

12. Ligne d'écoute

12.1. Ligne d'écoute 107

Coordonnées

Adresse : Télé-Accueil Namur-Brabant wallon Boîte postale 8, 1490 Court-Saint-Étienne
N° de téléphone : 010/45.79.46
E-mail : secretariat.tanbw@gmail.com
Site Internet : <https://tele-accueil.be/namur-brabant-wallon/>

Directeur / Responsable

Nom : Françoise Voglaire
Fonction : Présidente

Missions

- La Fédération des Centres de Télé-Accueil soutient chacun des Centres dans la mise en pratique d'une offre d'écoute permettant à toute personne qui le souhaite de trouver « quelqu'un à qui parler », dans l'anonymat, la confidentialité et le respect.

Tarifs /honoraires

- Gratuit

Types d'intervenant

- Bénévole

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

12.2. Ligne d'écoute du centre de prévention du suicide

Coordonnées

Adresse : Rue Gachard, 88, 1050 Bruxelles
N° de téléphone : 0800/32.123
E-mail : cps@preventionsuicide.be
Site Internet : <https://www.preventionsuicide.be/>

Directeur / Responsable

Nom : Dominique NOTHOMB
Fonction : Directrice

Personne de contact

Nom : Isabelle KYNDT
Fonction : Secrétaire comptable
N° de téléphone : 0476/53.00.84 (9h à 12h et 13h30 à 16h30)

Missions

- Participer à une meilleure connaissance de la problématique suicidaire en offrant le service d'une bibliothèque spécialisée en suicidologie et en s'impliquant dans la recherche ;
- Partager l'expérience acquise avec toute personne ou tout groupe en quête de réflexion ou de moyen d'action dans le domaine de la problématique suicidaire ;
- Contribuer à la levée des tabous qui pèsent sur le suicide et par conséquent sur ceux qui présentent des idées et/ou des comportements suicidaires ;
- Proposer des formations et supervisions à tout professionnel questionné dans sa pratique ;
- Développer de nouveaux projets dans le domaine de la prévention du suicide.

Tarifs /honoraires

- Gratuit

Types d'intervenant

- Bénévole

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

Offre de prise en charge

Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée de 18 à 64 ans suicidaire ou suicidante qui ont pris part aux réunions de concertation.

Structures susceptibles de prendre en charge une personne (âgée de 18 à 64 ans) suicidaire ou suicidante : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Une liste de ces structures a été élaborée et insérée dans le plan d'action du Centre de référence info-suicide. Elle a ensuite été modifiée selon des recherches et demandes de participants de réunions de concertation provinciales organisées par le CRI-S. Cette liste est non exhaustive.

Personne suicidaire

Toute personne qui a des idées suicidaires.

Personne suicidante

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

Prise en charge

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi de la personne (âgée de 18 à 64 ans), une orientation ou un transfert vers un autre service/ professionnel.

Personne de contact

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'une personne (âgée de 18 à 64 ans) suicidaire ou suicidante.

Modalité de prise en charge

Éléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

Mode de prise en charge

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçue la personne (âgée de 18 à 64 ans) :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

Public

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

Type de prise en charge

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service A ou T1 ou K1 :
Service A, destiné aux adultes, et étant un service de soins actifs (observation et traitement, prise en charge des urgences de la région desservie, liaison fonctionnelles avec l'extra-hospitalier).
Service T1 : destiné aux malades adultes, dont la mission est d'orienter ses activités vers la réadaptation sociale des patients.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.